

la messe tous s'agenouillent après l'épître, au chant du 2e verset; préface de la Pentecôte. — Hés vêpres de la fête.

**Nota.** — C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le *Regina coeli* par l'*Angelus*.

### TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 juin

La solennité extérieure des titulaires non privilégiés qui se rencontrent, cette année, entre le 31 mai et le 21 juin, n'aura lieu que le 21 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 12 ou au 19 juillet).

Comme la fête de la sainte Trinité est privilégiée contre tout office (Rubr. génér. du brév., titre X, No 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; décret génér. du 2 déc. 1896, VI, No 3754).

**Diocèse de Montréal.** — Fête du titulaire de la sainte Trinité (Contrecoeur).

J. S.

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	2 juin.	— Saint-Jacques-le-Mineur.
Jeudi,	4 "	— Saint-Basile-le-Grand.
Samedi,	6 "	— Notre-Dame-de-Bon-Secours.

maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);

3o Pour les exercices *prêchés* tous les jours, ou au moins 8 jours du mois, dans les églises (ou les chapelles de communautés) : 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en *visitant* cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en y *prient* pour le pape (la *confession* et la *communion* peuvent se faire partout); 4o pour les *prêtres* qui ont prêché cette série et les curés ou *recteurs d'églises* ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célèbreront le dernier dimanche du mois; 5o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin. (8 août 1906, 26 janvier 1908).

(3) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se *confessent*, *communient* et *prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).